

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le mardi 31 octobre 1967

Le président: Messieurs, nous sommes en nombre. Je vous souhaite la bienvenue, espérant que vous avez passé de bonnes vacances et que, revigorés et reposés, il vous tarde de vous mettre à l'œuvre.

Le premier article au programme est la lecture de l'exposé des motifs, daté du lundi 26 juin 1967, et que nous avons sous les yeux: «Il est ordonné que la substance du bill C-96, loi concernant l'observation et le traitement des toxicomanes, soit déferée au Comité permanent de la justice et des questions juridiques». Le parrain du bill est notre bon ami M. Milton Klein, C.R., de Montréal.

Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni le 19 octobre 1967, quant au bill à l'étude. M. Klein était présent à une réunion où M^{me} Rebecca Stotland a exprimé le désir de comparaître devant le Comité pour raconter le passé d'un membre de sa famille et, en outre, faire part de ses vues personnelles sur le sujet du bill.

On a donné à entendre également que le D^r Holmes, directeur de l'*Alcoholism Drug Research Foundation*, à Toronto, accepterait peut-être de venir témoigner au Comité. M. A. J. MacLeod, commissaire du service des pénitenciers, témoignerait volontiers. J'ai communiqué avec le D^r Garneau, mais je vois maintenant qu'il y a eu erreur et que j'aurais dû m'aboucher avec un D^r Gendron. Il consentira sans doute à venir témoigner également. Sauf erreur, vous avez, monsieur Klein, le nom d'un ou deux témoins. Vous pourriez peut-être les communiquer au Comité.

M. Klein: Oui, c'est ce que j'entends faire.

Le président: Très bien. Permettez-moi d'appeler votre attention sur un mémoire qu'on m'a apporté: comme nos délibérations sont enregistrées sur bande magnétique, vous êtes priés, lorsque vous posez une question ou que vous faites une déclaration, de parler aussi près que possible du microphone afin que vos paroles soient enregistrées distinctement par le magnétophone.

Nous sommes tous très heureux de voir que M. Klein fera un exposé au Comité. Je n'ai pas à vous le présenter. Distingué avocat de Montréal, député à la Chambre des communes, il s'intéresse vivement aux questions sociales. Sans plus de préambule, je vous cède la parole, monsieur Klein.

M. Milton Klein, C.R. (parrain du bill C-96): Monsieur le président, membres du Comité, je tiens à remercier le président pour ses bonnes paroles. Ce n'est pas en tant que spécialiste de la toxicomanie que je viens témoigner au Comité, messieurs, mais comme avocat exerçant sa profession à Montréal et convaincu que l'incarcération des toxicomanes ne règle pas le problème. L'emprisonnement n'est pas la solution; il la retarde tout simplement. L'objet du bill à l'étude est d'empêcher qu'un dossier judiciaire ne flétrisse le toxicomane comme un condamné alors qu'il devrait plutôt être traité comme un malade. Je ne dis pas que le toxicomane ou celui qui est en possession de drogues ne devrait pas être mis en état d'arrestation. Il faut continuer d'agir ainsi, mais dès qu'un toxicomane est arrêté, il devrait être considéré un malade plutôt qu'un criminel, et le juge qui préside le procès devrait confier le toxicomane aux soins d'une autorité compétente au lieu de le condamner à la prison. Voici comment la société règle la question: comme on ne peut rien y faire, on s'en débarrasse en l'incarcérant.

• (11.15 a.m.)

On administre des stupéfiants aux malades et ceux qui prennent des stupéfiants sont malades. Au cours des siècles, on a mis l'accent sur l'éducation sexuelle; mais je pense qu'il faudra désormais renseigner les gens sur les stupéfiants. A mon avis, l'éducation sexuelle constitue de moins en moins un problème tandis que le problème des stupéfiants s'aggrave de plus en plus.

Au Canada, la toxicomanie est ce qui inquiète le plus les parents. Il n'y a pas une mère ou un père de famille qui ne craignent aujourd'hui de voir leur fils ou leur fille qui